



DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY**  
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

**EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du mercredi 08 avril 2026**

mercredi 08 avril 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,  
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 02 avril  
2026, de Monsieur Gilles ROBERT, Président.

**MEMBRES :**

En exercice : 34  
Présents : 32  
Ayant pris part au vote : 33  
Absent.s Excusé.s : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Supplé.e.s. : 2

**Sont présent.e.s:** ARNOUX Madeleine, BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BRISEBARD Marie-Hélène, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, CERUTTI Charlene, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, FEUVRIER Eric, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

**Sont excusé.e.s:** BIZE Sylvie suppléée par BRISEBARD Marie-Hélène, RENAUD Jérôme suppléé par PERSONENI Christian

**Sont absent.es:** VUILLEMIN Jean-Luc

**Pouvoir.s:** EL NIESS Valérie représentée par COULOUVRAT Dimitri

**Secrétaire de séance:** Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur CELEBI Cihan, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

<b><u>Délibération n° :</u></b> <b>D_2026_025</b>	<b>OBJET :</b> <b><u>Fixation de la dotation initiale de la régie communautaire d'assainissement du Plateau du Russey pour l'assainissement non collectif</u></b>
--	--

La régie communautaire d'assainissement du Plateau du Russey doit pouvoir disposer d'une trésorerie de démarrage suffisante pour assurer l'approvisionnement du service public d'assainissement non collectif. Il est

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026  
Date de réception de l'AR: 14/04/2026  
025-242504355-D\_2026\_025-DE  
A G E D I

notamment nécessaire de permettre le paiement du prestataire en attendant la facturation trimestrielle du service aux usagers.

Vu le budget principal 2026 de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Vu le budget annexe SPANC ;

Considérant que la régie communautaire d'assainissement du Plateau du Russey doit disposer d'une trésorerie de démarrage suffisante pour assurer l'amorçage du service public d'assainissement non collectif ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, d'attribuer au budget annexe SPANC une dotation initiale constituée d'une avance de trésorerie remboursable, versée en numéraire par le budget principal ;

Considérant que cette avance a pour objet de couvrir les besoins de financement initiaux du service et ne constitue pas une subvention définitive ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- Approuve l'attribution au budget annexe SPANC d'une dotation initiale d'un montant de 10 000 €, constituée intégralement d'une avance de trésorerie remboursable ;
- Précise que cette avance est versée en numéraire par le budget principal 2026 de la Communauté de communes du Plateau du Russey au budget annexe SPANC afin de permettre l'amorçage du service ;
- Précise que cette dotation initiale prend effet à compter du 8 avril 2026 ;
- Dit que cette avance remboursable sera remboursée au budget principal au plus tard au cours de l'exercice 2028, avec possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, si la situation financière du service le permet ;
- Précise que les crédits et écritures budgétaires correspondants seront inscrits en section d'investissement, au compte 276342 du budget principal et au compte 16871 du budget annexe SPANC, ou, le cas échéant, aux subdivisions correspondantes de la nomenclature M57 ou M49 applicable à la collectivité, et d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget principal et au budget annexe SPANC.

*Résultat du vote: Pour :33, Contre : 0, Abstention : 0*

*Pour extrait conforme,*

**Le Présidente,**

*Valérie PAGNOT*

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 13/04/2026.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de réception de l'AR: 14/04/2026

025-242504355-D\_2026\_025-DE

A G E D I